EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/12 de la Municipalité, du 9 avril 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transférer l'aménagement hydroélectrique de Lavey du patrimoine administratif au patrimoine financier des Services industriels, ainsi que les parcelles nos 1'839 sur la Commune de Bex, n° 210 sur la Commune de Collonges, nos 322, 326, 399, 821, 841 et 853 sur la Commune de Lavey-Morcles et n° 1'620 sur la Commune de Saint-Maurice, à la valeur comptable au 31 décembre 2019 ;
2. de transférer les crédits suivants du patrimoine administratif au patrimoine financier : les préavis N° 2012/26 et N° 2015/89, ainsi que le compte d'attente 2018/CA1 ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 5'100'000.- pour la campagne de révision des pales et manteaux et pour la réalisation des travaux de révision des alternateurs des trois groupes de production de l'aménagement ;
4. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD

Le secrétaire :

590